

{phocagallery view=category|categoryid=1|imageid=45|imageshadow=shadow3|float=left} 2010
- 2011

A travers une approche participative, les différents intérêts envers la forêt sont rassemblés, évalués et rédigés dans un rapport. Un plan d'aménagement forestier (PAF) représente une planification forestière au niveau régional.

Une carte des fonctions principales est établie en fonction des différents intérêts. Les objectifs et les instruments de contrôle sont également définis. Ce plan d'aménagement forestier (ou plan directeur forestier) représente une planification à moyen terme établie dans le canton de Bâle Campagne pour une durée de 15 ans.

Prestation

- Modération
- Analyse
- Rédaction de rapport

Liens

[Plan d'aménagement forestier dans le canton de Bâle Campagne et Bâle Ville](#)

Photos

{phocagallery view=category|categoryid=1|limitstart=0|limitcount=4|imageordering=6}